



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL



FICHE FORMATION

Métier

L'éducateur spécialisé intervient dans l'accompagnement éducatif et social d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local. Ses compétences sont sollicitées :

- en milieu ouvert : association de prévention (dont centres sociaux), action éducative en milieu ouvert (AEMO), aide sociale à l'enfance, suivi des bénéficiaires du RSA, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)...
- en établissement, que ce soit en internat ou en externat : foyers de jeunes travailleurs, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), instituts médico-éducatifs (IME), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons d'accueil spécialisé (MAS), maisons d'enfants à caractère social (MECS)...

Voies d'accès au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

- Formation initiale
- Formation continue : financement employeur
- Apprentissage : jeunes de moins de 29 ans et personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- VAE (validation des acquis de l'expérience)

Conditions d'accès à la formation

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
 - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

EDUCATEUR SPECIALISE

Siège social

IMF, 50, rue de Village
CS 20109
13294 Marseille cedex
tél. : 04 91 24 61 10
fax : 04 91 47 52 15
imfinfos@imf.asso.fr
www.imf.asso.fr

Unité de formation Marseille

IMF, 13, rue Chape
CS 20109
13294 Marseille Cedex
tél. : 33 (0)4 91 36 51 30
fax : 33 (0)4 91 36 51 39
unite.chape@imf.asso.fr

Unité de formation Avignon

IMF, Hamadryade - Bat B
55 allée Camille Claudel - BP 71226
84911 Avignon cedex 9
tél. : 33 (0)4 32 40 41 80
fax : 33 (0)4 32 40 41 88
unite.vaucluse@imf.asso.fr

Antenne de formation Arles

IMF, 12 chemin du Temple
13200 Arles
tél. : 33 (0)4 90 99 08 74
unite.arles@imf.asso.fr

Inscription aux sélections

➤ En formation initiale (prise en charge par le Conseil Régional PACA)

Les candidats en continuité de parcours scolaire, apprentis, demandeurs d'emploi depuis moins de 3 ans doivent s'inscrire via la plateforme PARCOURSUP (ouverture en janvier)

<https://www.parcoursup.fr>

Les demandeurs d'emploi de plus de 3 ans de cotisations sociales peuvent prétendre à la formation initiale mais doivent s'inscrire sur le site internet de l'IMF

www.imf.asso.fr

➤ En apprentissage

Possibilité de passer les sélections via PARCOURSUP ou les sélections spécifiques. La fiche d'inscription est à retirer sur notre site Internet ou au point d'accueil ICO (sélections juin, septembre, octobre).

➤ En formation continue

La fiche d'inscription est à retirer sur notre site Internet ou au point d'accueil ICO (sélections juin, septembre, octobre).

Epreuves de sélection

Le candidat doit satisfaire aux épreuves d'admission qui comprennent :

- un dossier comprenant différentes pièces (CV, lettre de motivation...)
- une épreuve orale d'admission consistant en un entretien centré sur le parcours du candidat et son intérêt pour la formation et le métier. Durée : 15 minutes. Tarif de la sélection : 80€

Éléments généraux de la formation

Durée de la formation : sur 3 ans - **3550** heures soit :

➤ **1450 h** de **formation théorique** :

Réparties en quatre domaines de formation correspondant aux quatre domaines de compétences :

- Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée
- Domaine de formation 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

➤ **2100 h** de **formation pratique** :

Soit 60 semaines de stages répartis sur les trois années de formation.

Le stage de deuxième année peut être réalisé à l'étranger.

La formation est caractérisée par la prise en compte des antécédents professionnels et scolaires ouvrant droit à des allègements de formation. Les candidats ayant réussi les épreuves de sélection sur liste principale ou sur liste d'attente peuvent participer à une réunion d'information qui a lieu au mois de juillet de chaque année sur chaque site de formation (cf. www.imf.asso.fr).

➤ **La mise en crédits européens (ECTS) des formations en travail social**

L'arrêté du 25 août 2011 fixe le cadre de l'attribution des ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) du Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé sur le modèle de l'architecture Licence/Master/Doctorat de l'enseignement supérieur. Pour chaque domaine de compétences validé au cours de la formation, des ECTS sont affectés. Ceci dans l'optique d'améliorer la lisibilité des cursus, de faciliter la reconnaissance des études en France et à l'étranger et donc de favoriser la mobilité étudiante. Les crédits sont capitalisables, compensables et transférables dans toute l'Europe. Tout crédit validé est acquis à vie.

La formation est sanctionnée par un Diplôme d'Etat de niveau II

Aides financières accordées aux étudiants

- **Demande d'Aides Régionales d'Etudes (Bourse et Indemnité)** : elles peuvent être attribuées aux étudiants, après constitution d'un dossier et en fonction des ressources de la famille. Ces bourses sont attribuées par le Conseil Régional. Les demandes sont à déposer après admission en formation.

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Coût de la formation

- **La formation initiale** est prise en charge par le Conseil Régional PACA.

Droits d'inscription : pour chaque année 170€

Contribution vie étudiante et campus (CVEC) <http://cvec.etudiant.gouv.fr> : 91€

Tous les étudiants doivent s'acquitter de ces frais. Les étudiants bénéficiaires d'une aide régionale d'études seront remboursés après notification de l'attribution de l'aide.

- **La formation continue**

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur ou l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel il cotise 16 675€ en 2018-2019 (devis fourni sur demande).

Sites de formation

IMF Avignon

55 Allée Camille Claudel
Hamadryade Bâtiment B - 84140 Montfavet

IMF Marseille

13, rue Chape - 13004 Marseille

Contacts

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12 - imfinfos@imf.asso.fr

**Du Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h00-17h30
(sauf vendredi 17h00)**

Informations plus

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <http://www.imf.asso.fr>

Insertion professionnelle

**83 % des diplômés ont trouvé un emploi
à moins de 3 mois de l'obtention de leur diplôme,
dont la moitié en CDI.**